



(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 37914 B1** (51) Cl. internationale : **E06B 1/60**

(43) Date de publication :
31.01.2017

(21) N° Dépôt :
37914

(22) Date de Dépôt :
10.03.2015

(30) Données de Priorité :
12.03.2014 ES U201430329

(71) Demandeur(s) :
HERRERO VELASCO, EUSEBIO JUAN CARLOS, MIGUEL DELIBES, 33 47420 ISCAR (VALLADOLID) (ES)

(72) Inventeur(s) :
HERRERO VELASCO, EUSEBIO JUAN CARLOS

(74) Mandataire :
CABINET CHARDY

(54) Titre : **DISPOSITIF DE PROTECTION DE CHASSIS ET SOLIN**

(57) Abrégé : Dispositif de protection d'encadrement et de couvre-joint qui comprend au moins un support base en matériau imperméable qui intègre au moins une mortaise supérieure(1) ou s'emboîte au moins une tranche extrême inférieure(2a), (3a) d'un encadrement (2) ou d'un couvre-joint (3). La mortaise supérieure (1) est délimitée par une paroi périmétrale enveloppante (5) et un fond (4); le fond (4) sur lequel s'appuie l'extrémité inférieure respective de l'encadrement (2) ou du couvre-joint (3), alors que la paroi périmétrale enveloppante (5) couvre une zone périmétrale des tranches extrêmes inférieures (2a), (3a) de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3). Le dispositif est particulièrement applicable dans les cas où les encadrements et les couvre-joints des portes sont fixes sur des sols en carreaux qu'on nettoie très souvent à l'aide d'eau ou qui sont soumis à une autre source pouvant générer de l'humidité.

RESUME

DISPOSITIF DE PROTECTION D'ENCADREMENT ET DE COUVRE-JOINT

5 Dispositif de protection d'encadrement et de couvre-joint
qui comprend au moins un support base en matériau
imperméable qui intègre au moins une mortaise supérieure
(1) où s'emboîte au moins une tranche extrême inférieure
(2a), (3a) d'un encadrement (2) ou d'un couvre-joint (3).
10 La mortaise supérieure (1) est délimitée par une paroi
périmétrale enveloppante (5) et un fond (4); le fond (4)
sur lequel s'appuie l'extrémité inférieure respective de
l'encadrement (2) ou du couvre-joint (3), alors que la
paroi périmétrale enveloppante (5) couvre une zone
15 périmétrale des tranches extrêmes inférieures (2a), (3a) de
l'encadrement (2) et du couvre-joint (3). Le dispositif est
particulièrement applicable dans les cas où les
encadrements et les couvre-joints des portes sont fixés sur
des sols en carreaux qu'on nettoie très souvent à l'aide
20 d'eau ou qui sont soumis à une autre source pouvant générer
de l'humidité.



(P.V. 37914)
VINGT QUATRIÈME ET DERNIER FEUILLET
RABAT, LE 10.03.2015

30 جويلية 2016

DISPOSITIF DE PROTECTION D'ENCADREMENT ET DE COUVRE-JOINT**DESCRIPTION**5 **OBJET DE L'INVENTION**

La présente invention, comme l'indique l'énoncé de ce mémoire descriptif, porte sur un dispositif de protection d'encadrement et de couvre-joint des portes de passage d'intérieurs de logements, plus précisément, la zone inférieure de ces encadrements et couvre-joints, face aux effets de l'humidité constante qu'ils reçoivent à chaque fois qu'on nettoie les sols des logements, ou en raison de l'humidité propre existante dans les zones où sont installés les encadrements et les couvre-joints.

Le dispositif de l'invention est particulièrement applicable dans les cas où les encadrements et les couvre-joints des portes sont fixés sur des sols en carreaux qu'on nettoie très fréquemment à l'aide d'eau ou qui sont soumis à une autre source pouvant générer de l'humidité.

HISTORIQUE DE L'INVENTION

Dans les logements ayant des sols en granito, en céramiques ou similaire, le nettoyage de ceux-ci s'effectue à l'aide d'eau, soit avec un balai-serpillère ou similaire, de sorte que le balai-serpillère entre fréquemment en contact avec l'encadrement et le couvre-joint de la porte lors de ce nettoyage, générant ainsi une détérioration progressive au niveau de la partie basse de ces éléments réduisant la vie

de l'encadrement et du couvre-joint, puisque ceux-ci sont
fabriqués généralement en bois ou sont agglomérés, plaqués
superficiellement avec du placage en bois ayant des
dixièmes d'épaisseur ou des mélaminiques; ces produits ne
5 résistent pas à l'humidité et, peu de temps après leur
installation, ils subissent une détérioration importante.

Par ailleurs, dans certaines zones ou pays, le nettoyage
des sols s'effectue à grande eau, c'est-à-dire, on verse de
10 l'eau directement sur le sol afin d'obtenir une propreté
et, en outre, on rafraîchit l'endroit, faisant ainsi que
l'eau s'accumule en grande quantité dans les parties basses
des encadrements et des couvre-joints jusqu'à ce qu'elle
les pourrisse en, à peine, quelques jours seulement
15 provoquant un mauvais aspect généré par le noircissement de
ceux-ci, en plus du problème économique qui entraîne leur
changement ultérieur.

Le dispositif de protection de l'invention résout de
20 manière très satisfaisante la problématique exposée
antérieurement, permettant un grand prolongement de la
durée de vie utile des encadrements et des couvre-joints
des portes suite à l'utilisation de produits qui les
protègent et qui ne s'affectent pas par l'humidité.

25 À ce jour, le demandeur ignore l'existence d'un dispositif
capable de résoudre le problème causé par l'humidité.

30

DESCRIPTION DE L'INVENTION

Afin d'atteindre les objectifs et éviter les inconvénients mentionnés dans les paragraphes précédents, l'invention propose un dispositif de protection d'encadrements et de couvre-joints fabriqué en matériau plastique comme le PVC; ou en d'autres matériaux imperméables ayant des caractéristiques similaires dans le but principal qu'il puisse résister à l'humidité produite par l'eau.

Ainsi, le dispositif de protection de l'invention résout de manière très satisfaisante la problématique exposée ci-dessus, tout en permettant un grand prolongement de la durée de vie utile des encadrements et des couvre-joints des portes, grâce à l'utilisation de produits qui les protègent et qui ne s'affectent pas par l'humidité.

Il comprend au moins un support base en matériau imperméable qui intègre au moins une mortaise supérieure où s'emboîte au moins une tranche extrême inférieure d'un encadrement ou d'un couvre-joint.

La mortaise supérieure est délimitée par une paroi périmétrale enveloppante et un fond; sur le fond, s'appuie l'extrémité inférieure respective de l'encadrement ou du couvre-joint, tandis que la paroi périmétrale enveloppante couvre la zone périmétrale des tranches extrêmes inférieures de l'encadrement et du couvre-joint.

Dans une réalisation, le dispositif de protection comprend un support base monobloc unique ayant plusieurs mortaises

supérieures où s'emboîtent les tranches extrêmes inférieures de l'encadrement et du couvre-joint, alors que dans une autre réalisation, le dispositif de protection comprend plusieurs supports base indépendants, chacun d'eux intègre sa propre mortaise supérieure où s'emboîte la tranche extrême inférieure respective de l'élément à protéger, soit l'encadrement ou le couvre-joint.

Dans une autre réalisation, le dispositif de protection de l'invention comprend un support base monobloc unique qui intègre une paroi périmétrale enveloppante unique qui délimite une mortaise supérieure unique ayant un fond sans interruptions sur lequel s'appuient les extrémités inférieures de l'encadrement et du couvre-joint.

Les tranches inférieures de l'encadrement et du couvre-joint s'ajustent aux mortaises supérieures des supports base à l'aide d'un encastrement par serrage et peuvent être aussi ajustées par l'interposition d'un matériau adhésif.

Dans une réalisation, le support base de l'encadrement intègre une extension inférieure en dessous du fond où ladite extension est le prolongement de la paroi périmétrale enveloppante, tout en appuyant l'extrémité inférieure de l'encadrement sur un fond séparé du sol, de sorte qu'un bord libre de ladite extension inférieure s'appuie sur le sol.

Dans une autre réalisation, les supports base sont dépourvus de l'extension inférieure, et par conséquent, ils s'appuient sur le sol à travers leur fond.

Dans une autre réalisation, le dispositif de protection comprend des supports base composés de structures extensibles qui permettent l'adaptation des mortaises supérieures aux différentes largeurs de l'encadrement et du couvre-joint; l'encadrement et le couvre-joint préservant les dimensions de leurs épaisseurs; où lesdites structures extensibles sont intégrées aussi bien dans les fonds que dans des paires de tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante des supports base.

Les structures extensibles comprennent des paires de guidages linéaires complémentaires qui maintiennent fermé le contour de ladite paroi latérale périmétrale enveloppante, au moins dans la partie du contour exposée à l'extérieur, une fois que le dispositif de protection est installé.

Les guidages linéaires comprennent des accouplements mâle/femelle glissants qui se composent d'éléments mâle et d'éléments femelle qui se complètent et s'ajustent entre eux; où les mortaises supérieures se prolongent et/ou se réduisent pour les adapter à la largeur de l'encadrement et du couvre-joint.

Les supports base intègrent les guidages linéaires en combinaison avec des jonctions d'où les éléments mâle desdits guidages linéaires proviennent, de sorte que les jonctions et les guidages constituent différentes pièces indépendantes pour s'ajuster aux différentes mortaises supérieures.

- 5 Le support base qui maintient le poids de l'encadrement comprend au moins des premières paires de guidages linéaires correspondantes ayant une épaisseur d'une première partie de l'encadrement et des deuxièmes paires de guidages linéaires correspondantes ayant une épaisseur d'une deuxième partie de l'encadrement; où la première partie dispose d'une plus grande épaisseur que la deuxième partie de l'encadrement.
- 10 Les supports base qui maintiennent le poids des couvre-joints comprennent des troisièmes paires de guidages linéaires dans la direction longitudinale desdits supports base.
- 15 Les premiers et les deuxièmes guidages linéaires comprennent des nervures centrales en forme de T et des paires d'ailettes latérales unies aux tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante.
- 20 Lesdites nervures centrales en forme de T et les paires d'ailettes latérales avec les tranches longitudinales parallèles proviennent de faces opposées dans le sens inverse d'une jonction centrale commune; d'où provient au moins, à partir de chaque face opposée, une nervure centrale en forme de T et au moins une paire d'ailettes latérales unies aux tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante; où la jonction centrale et une partie des guidages linéaires, premier et
- 25
- 30

Les premiers et les deuxièmes guidages linéaires comprennent, en outre, des paires de nervures à double biseau angulaire qui s'emboîtent dans des creux collatéraux délimités entre les nervures centrales en forme de T, les paires d'ailettes latérales et les tranches longitudinales parallèles; où les paires de nervures à double biseau angulaire et des tranches longitudinales extérieures de la paroi latérale périmétrale enveloppante proviennent d'une première et d'une deuxième jonction angulaire appartenant à deux pièces angulées opposées.

D'autre part, dans les premiers et les deuxièmes guidages, une paire de portions extérieures de la paroi latérale périmétrale enveloppante se superposent parallèlement entre elles.

Les troisièmes guidages linéaires comprennent des nervures centrales en forme de T et des paires d'ailettes latérales unies aux tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante.

Lesdites nervures centrales en forme de T et les paires d'ailettes latérales avec les tranches longitudinales parallèles proviennent des faces de deux jonctions extrêmes; où les jonctions extrêmes et une partie des troisièmes guidages linéaires font partie de deux pièces latérales.

Les troisièmes guidages linéaires comprennent, en outre, des paires de nervures à double biseau angulaire qui s'emboîtent dans des creux collatéraux délimités entre les

5 nervures centrales en forme de T, les paires d'ailettes latérales et les tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante; où les paires de nervures à double biseau angulaire et des tranches longitu-
dinales extérieures de la paroi latérale périmétrale enve-
loppante proviennent des jonctions angulaires appartenant
aux deux pièces angulées opposées.

10 Dans ces troisièmes guidages linéaires, une paire de portions extérieures de la paroi latérale périmétrale enveloppante se superposent parallèlement entre elles.

15 Ci-dessous, pour permettre une meilleure compréhension de ce mémoire descriptif, on joint une série de figures faisant partie intégrante de celui-ci, dans lesquelles, à titre illustratif et non limitatif, l'objet de l'invention a été représenté.

20 BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

Figure 1.- Montre une vue en perspective du dispositif de protection d'encadrement et de couvre-joint, objet de l'invention.

25 **Figure 2.-** Montre une vue en plan du dispositif de protection de l'invention.

Figure 3.- Montre une vue en plan sectionnée du dispositif de protection de l'invention.

Figure 4.- Montre une vue en plan du dispositif de l'invention applicable à l'encadrement.

Figure 5.- Montre une vue en section selon la coupe A-B de la figure précédente.

Figure 6.- Montre une autre vue en plan du dispositif de l'invention applicable à l'encadrement.

5 **Figure 7.-** Montre une vue en section selon la coupe C-D de la figure précédente.

Figure 8.- Montre une vue en plan du dispositif de l'invention applicable au couvre-joint.

10 **Figure 9.-** Montre une vue en section selon la coupe E-F de la figure précédente.

Figure 10.- Montre une vue en plan d'un dispositif de protection différent de celui montré sur les figures précédentes, où le dispositif de protection comprend une pièce monobloc unique pour s'accoupler conjointement à l'encadrement et au couvre-joint.

15 **Figure 11.-** Montre une vue en perspective du dispositif de protection de l'invention qui présente une structure extensible. Il se trouve dans une position totalement pliée.

20 **Figure 12.-** Montre une vue en perspective éclatée du dispositif de protection de l'invention qui présente la structure extensible. Il se trouve dans une position totalement pliée.

25 **Figure 13.-** Montre une vue en plan du dispositif de protection représenté sur la figure précédente, où le protecteur est dans une position étendue.

30 **Figures 14 à 19.-** Montrent différentes vues schématiques de profil des structures de montage entre les différentes pièces du dispositif de protection lorsqu'il présente une structure extensible.

DESCRIPTION D'UN EXEMPLE DE REALISATION DE L'INVENTION

5 Considérant la numérotation adoptée dans les figures, le dispositif de protection d'encadrement et de couvre-joint prévoit la nomenclature suivante employée dans la description:

- 1.- Mortaise supérieure.
- 2.- Encadrement.
- 10 2a.- Tranche extrême inférieure.
- 3.- Couvre-joint.
- 3a.- Tranche extrême inférieure.
- 4.- Fond.
- 5.- Paroi périmétrale enveloppante.
- 15 6.- Sol.
- 7.- Extension inférieure.
- 8.- Première paire de guidages linéaires.
- 9.- Deuxième paire de guidages linéaires.
- 10.- Troisièmes guidages linéaires.
- 20 11.- Première partie.
- 12.- Deuxième partie.
- 13a.- Nervure centrale en forme de T.
- 13b.- Nervure centrale en forme de T.
- 13c.- Nervure centrale en forme de T.
- 25 14a.- Paires d'ailettes latérales.
- 14b.- Paires d'ailettes latérales.
- 14c.- Paires d'ailettes latérales.
- 15.- Pièce centrale.
- 15'.- Jonction centrale.
- 30 16a.- Nervures à double biseau angulaire.
- 16b.- Nervures à double biseau angulaire.

16c.- Nervures à double biseau angulaire.

17.- Pièce angulée.

17'.- Jonction angulaire.

18.- Pièce angulée.

5 18'.- Jonction angulaire.

19.- Portions extérieures.

20.- Pièces latérales.

20'.- Jonctions extrêmes.

21.- Portions latérales.

10 22.- Ligne de symétrie.

Il comprend au moins un support base qui intègre au moins une mortaise supérieure (1) où s'emboîte une tranche extrême inférieure (2a), (3a) d'un encadrement (2) ou d'un couvre-joint (3) afin d'éviter le contact avec l'eau.

15

Chacune des mortaises supérieures (1) est délimitée par un fond (4) et une paroi périmétrale enveloppante (5), de sorte que sur ledit fond (4) s'appuie l'extrémité inférieure respective de l'encadrement (2) ou du couvre-joint (3), tandis que la paroi périmétrale enveloppante (5) couvre une zone périmétrale des tranches extrêmes inférieures (2a), (3a) de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3).

20

25

Dans une réalisation, le dispositif de protection comprend un support base monobloc unique ayant plusieurs mortaises supérieures (1) où s'emboîtent les tranches extrêmes inférieures (2a), (3a) de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3), tandis que dans une autre réalisation, le dispositif de protection comprend plusieurs supports base indépendants

30

dont chaque support intègre sa propre mortaise supérieure (1) où s'emboîte la tranche extrême inférieure respective (2a), (3a) de l'élément à protéger, soit l'encadrement (2) ou le couvre-joint (3).

5

Comme il est indiqué plus clairement sur les figures 4, 5, 8 et 9, les supports base intègrent un fond (4) qui s'appuie directement sur le sol (6).

10

En revanche, comme il est montré plus clairement sur les figures 6 et 7, le support base de l'encadrement intègre une extension inférieure (7) en dessous du fond (4), où cette extension inférieure est le prolongement de la paroi périmétrale enveloppante (5), suite à quoi l'extrémité inférieure (2a) de l'encadrement (2) s'appuie sur un fond (4) séparée du sol (6) obtenant dans cette réalisation une meilleure isolation de l'humidité.

15

20

Considérant la réalisation où le dispositif de protection comprend un support base monobloc unique, il est possible que lui même intègre une paroi périmétrale enveloppante unique (5) qui délimite une mortaise supérieure unique (1) ayant un fond (4) sans interruptions, où s'appuient les extrémités inférieurs (2a), (3a) de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3), comme il est indiqué sur la Figure 10.

25

30

D'autre part, les tranches extrêmes (2a), (3a) de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3) peuvent s'accoupler aux boîtiers supérieurs (1) à l'aide d'un encastrement par serrage ou à l'aide d'un adhésif approprié.

Les parois périmétrales enveloppantes (5) des mortaises supérieures (1) disposent de la hauteur suffisante pour éviter le contact avec l'eau.

5 Les supports base sont, de préférence, de nature plastique comme le PVC, sans exclure d'autres matériaux qui peuvent offrir des garanties d'imperméabilisation.

10 Dans la réalisation montrée sur les figures 11 à 18, le dispositif de protection comprend des supports base composés de structures extensibles qui permettent l'adaptation des mortaises supérieures (1) aux différentes largeurs de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3); l'encadrement (2) le couvre-joint (3) préservant les dimensions de leurs
15 épaisseurs; où lesdites structures extensibles sont intégrées aussi bien dans les fonds que dans des paires de tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) des supports base.

20 Les structures extensibles comprennent des paires de guidages linéaires complémentaires qui maintiennent fermé le contour de ladite paroi latérale périmétrale enveloppante (5), au moins dans la partie du contour exposé à l'extérieur, une fois que le dispositif de protection est
25 installé.

Les guidages linéaires se composent d'accouplements mâle/femelle glissants composés d'éléments mâle et d'éléments femelle qui se complètent et s'ajustent entre eux; où les
30 mortaises supérieures (1) se rallongent et/ou se réduisent

pour les adapter à la largeur de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3).

5 Les supports base intègrent les guidages linéaires en combinaison avec des jonctions à partir desquelles les éléments mâle desdits guidages linéaires proviennent, de sorte que les jonctions et les guidages forment différentes pièces indépendantes pour s'ajuster aux différentes mortaises supérieures (1).

10 Le support base qui maintient le poids de l'encadrement (2) comprend au moins des premières paires de guidages linéaires (8) correspondantes ayant une épaisseur d'une première partie (11) de l'encadrement (2) et des deuxièmes paires de guidages linéaires correspondantes ayant une épaisseur d'une deuxième partie (12) de l'encadrement (2); où la première partie (11) dispose d'une plus grande épaisseur que la deuxième partie (12) de l'encadrement (2).

20 Les supports base qui maintiennent le poids des couvre-joints (3) comprennent des troisièmes paires de guidages linéaires (10) dans la direction longitudinale desdits supports base.

25 Les premiers guidages linéaires (8) et les deuxièmes guidages linéaires (9) comprennent des nervures centrales (13a), (13b) en forme de T et des paires d'ailettes latérales (14a), (14b) unies aux tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante
30 (5).

Lesdites nervures centrales (13a), (13b) en forme de T et les paires d'ailettes latérales (14a), (14b) avec les tranches longitudinales parallèles proviennent de faces opposées dans le sens inverse d'une jonction centrale (15') commune; où, à partir de chaque face opposée, provient au moins une nervure centrale (13a), (13b) en forme de T et au moins une paire d'ailettes latérales (14a), (14b) unies aux tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5); où la jonction centrale (15') et une partie des guidages linéaires, premier (8) et deuxième (9), font partie d'une pièce centrale (15).

Les premiers et les deuxièmes guidages linéaires (8), (9) comprennent, en outre, des paires de nervures (16a), (16b) à double biseau angulaire qui s'emboîtent dans des creux collatéraux délimités entre les nervures centrales (13a), (13b) en forme de T, les paires d'ailettes latérales (14a), (14b) et les tranches longitudinales parallèles; où les paires de nervures (16a), (16b) à double biseau angulaire et des tranches longitudinales extérieures de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) proviennent d'une première et d'une deuxième jonctions angulaires (17'), (18') appartenant à deux pièces angulées (17), (18) opposées.

Par ailleurs, dans les premiers et les deuxièmes guidages (8), (9), une paire de portions extérieures (19) de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) se superposent parallèlement entre elles.

Les troisièmes guidages linéaires (10) comprennent des nervures centrales (13c) en forme de T et des paires d'ailettes latérales (14c) unies aux tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5).

Lesdites nervures centrales (13c) en forme de T et les paires d'ailettes latérales (14c) avec les tranches longitudinales parallèles proviennent de faces de deux jonctions extrêmes (20'); où les jonctions extrêmes (20') et une partie des troisièmes guidages linéaires (10) font partie de deux pièces latérales (20).

Les troisièmes guidages linéaires (10) comprennent, en outre, des paires de nervures (16c) à double biseau angulaire qui s'emboîtent dans des creux collatéraux délimités entre les nervures centrales (13c) en forme de T, les paires d'ailettes latérales (14c) et les tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5); où les paires de nervures (16c) à double biseau angulaire et des tranches longitudinales extérieures de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) proviennent des jonctions angulaires (17'), (18') appartenant aux deux pièces angulées (17), (18) contre-opposées.

Dans ces troisièmes guidages linéaires (10), une paire de portions extérieures (21) de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) se superposent parallèlement entre elles.

Le dispositif de protection de structure extensible montré dans les figures 11 à 19 peut être découpé en un plan

intermédiaire correspondant à la ligne de symétrie 22
référenciée dans les figures 14 à 19. De cette façon, on
obtient un double dispositif de protection. Toutefois, il
est également possible que la coupe du dit plan inter-
5 médiaire ne corresponde pas à la ligne de symétrie 22,
suite à quoi, on obtiendrait deux dispositifs de protection
à différentes hauteurs.

Dans tous les cas, il est possible d'obtenir différentes
10 hauteurs du dispositif de protection, soit avec une hauteur
maximale lorsque le dispositif de protection n'est pas
découpé, soit on obtient différentes hauteurs tout en
réalisant une coupe en plan intermédiaire du dispositif de
protection d'une hauteur maximale montrée dans les figures
15 11 à 19. Évidemment, la hauteur maximale du dispositif de
protection pourrait être supérieure à celle montrée dans
les figures.

REVENDICATIONS

1.- DISPOSITIF DE PROTECTION D'ENCADREMENT ET DE COUVRE-JOINT, qui:

5

- comprendre au moins un support base en matériau imperméable qui intègre au moins une mortaise supérieure (1) où s'emboîte au moins une tranche extrême inférieure (2a), (3a) d'un encadrement (2) ou d'un couvre-joint (3),
10 et dans le quel

10

- la mortaise supérieure (1) est délimitée par une paroi périmétrale enveloppante (5) et un fond (4); où, sur le fond (4), s'appuie l'extrémité inférieure respective de l'encadrement (2) ou du couvre-joint (3), alors que la paroi périmétrale enveloppante (5) couvre une zone périmétrale des tranches extrêmes inférieures (2a), (3a) de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3),

15

20

caractérisé par le fait que :

- les supports base comprennent des structures extensibles pour adapter les mortaises supérieures (1) aux différentes largeurs de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3); l'encadrement (2) et le couvre-joint (3) préservant les dimensions de leurs épaisseurs; où lesdites structures extensibles sont intégrées aussi bien dans les fonds que dans des paires de tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) des supports base;

25

30

- Les structures extensibles comprennent des paires de guidages linéaires complémentaires qui maintiennent fermé

le contour de ladite paroi latérale enveloppante, au moins dans la partie du contour exposée à l'extérieur une fois que le dispositif de protection est installé;

5 - Les guidages linéaires comprennent des accouplements mâle/femelle glissants composés d'éléments mâle et d'éléments femelle qui se complètent et s'adaptent entre eux; où les mortaises supérieures se prolongent et/ou se réduisent pour les adapter à la largeur de l'encadrement (2) et du couvre-joint (3);

10 - Les supports base intègrent les guidages linéaires en combinaison avec des jonctions d'où proviennent les éléments mâle desdits guidages linéaires.

15 **2.- DISPOSITIF DE PROTECTION D'ENCADREMENT ET DE COUVRE-JOINT**, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que:

20 - le support base qui maintient le poids de l'encadrement (2) comprend au moins des premières paires de guidages linéaires (8) correspondantes ayant une épaisseur d'une première partie (11) de l'encadrement (2) et des deuxièmes paires de guidages linéaires (9) correspondantes ayant une épaisseur d'une deuxième partie (12) de l'encadrement (2); où la première partie (11) dispose d'une plus grande épaisseur que la deuxième partie (12) de l'encadrement (2);

25 **3.- DISPOSITIF DE PROTECTION D'ENCADREMENT ET DE COUVRE-JOINT**, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les supports base qui maintiennent le poids des couvre-joints (3) comprennent des troisièmes paires de guidages

linéaires (10) dans la direction longitudinale desdits supports base.

**4.- DISPOSITIF DE PROTECTION D'ENCADREMENT ET DE COUVRE-
JOINT**, selon la revendication 2, caractérisé par le fait
que les premiers guidages linéaires (8) et les deuxièmes
guidages linéaires (9) comprennent:

- des nervures centrales (13a), (13b) en forme de T et des
paires d'ailettes latérales (14a), (14b) unies aux tranches
longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale
enveloppante 5;

- les nervures centrales (13a), (13b) en forme de T et les
paires d'ailettes latérales (14a), (14b) avec les tranches
longitudinales parallèles proviennent de faces opposées
dans le sens inverse d'une jonction centrale (15') commune;
où, à partir de chaque face opposée, provient au moins une
nervure centrale (13a), (13b) en forme de T et au moins une
paire d'ailettes latérales (14a), (14b) unies aux tranches
longitudinales parallèles de la paroi latérale; où la
jonction centrale (15') et une partie des guidages
linéaires, premier (8) et deuxième (9), font partie d'une
pièce centrale (15);

- des paires de nervures (16a), (16b) à double biseau
angulaire qui s'emboîtent dans des creux collatéraux
délimités entre les nervures centrales (13a), (13b) en
forme de T, les paires d'ailettes latérales (14a), (14b) et
des tranches longitudinales parallèles; où les paires de
nervures (16a), (16b) à double biseau angulaire et des
tranches longitudinales extérieures de la paroi latérale
périmétrale enveloppante (5) proviennent d'une première et

d'une deuxième jonctions angulaires (17'), (18') appartenant à deux pièces angulées (17), (18) opposées;
- dans les premiers et les deuxièmes guidages linéaires (8), (9), une paire de portions extérieures (19) de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) se superposent parallèlement entre elles.

5.- DISPOSITIF DE PROTECTION D'ENCADREMENT ET DE COUVRE-JOINT, selon les revendications 3 et 4, caractérisé par le fait que les troisièmes guidages linéaires (10) comprennent:

- des nervures centrales (13c) en forme de T et des paires d'ailettes latérales (14c) unies aux tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5);

- les nervures centrales (13c) en forme de T et les paires d'ailettes latérales (14c) avec les tranches longitudinales parallèles proviennent de faces de deux jonctions extrêmes (20'); où les jonctions extrêmes (20') et une partie des troisièmes guidages linéaires (10) font partie de deux pièces latérales (20);

- des paires de nervures (16c) à double biseau angulaire qui s'emboîtent dans des creux collatéraux délimités entre les nervures centrales (13c) en forme de T, les paires d'ailettes latérales (14c) et des tranches longitudinales parallèles de la paroi latérale; où les paires de nervures (16c) à double biseau angulaire et des tranches longitudinales extérieures de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) proviennent des jonctions angulaires (17'), (18') appartenant aux deux pièces angulées (17), (18) opposées;

- une paire de portions extérieures (21) de la paroi latérale périmétrale enveloppante (5) se superposent parallèlement entre elles.

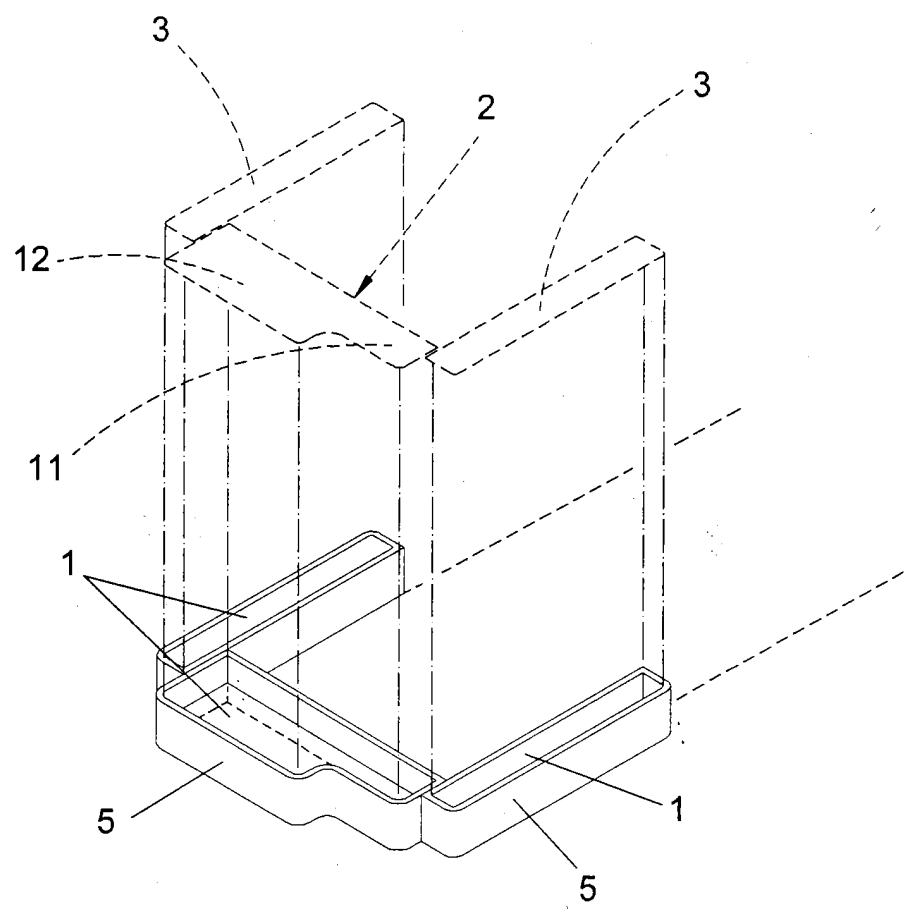


FIG. 1

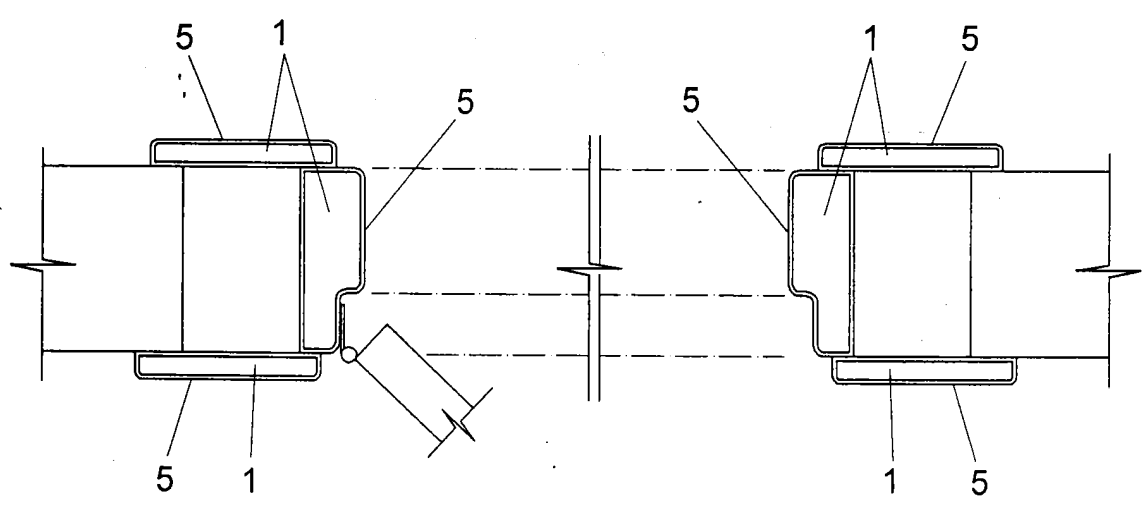


FIG. 2

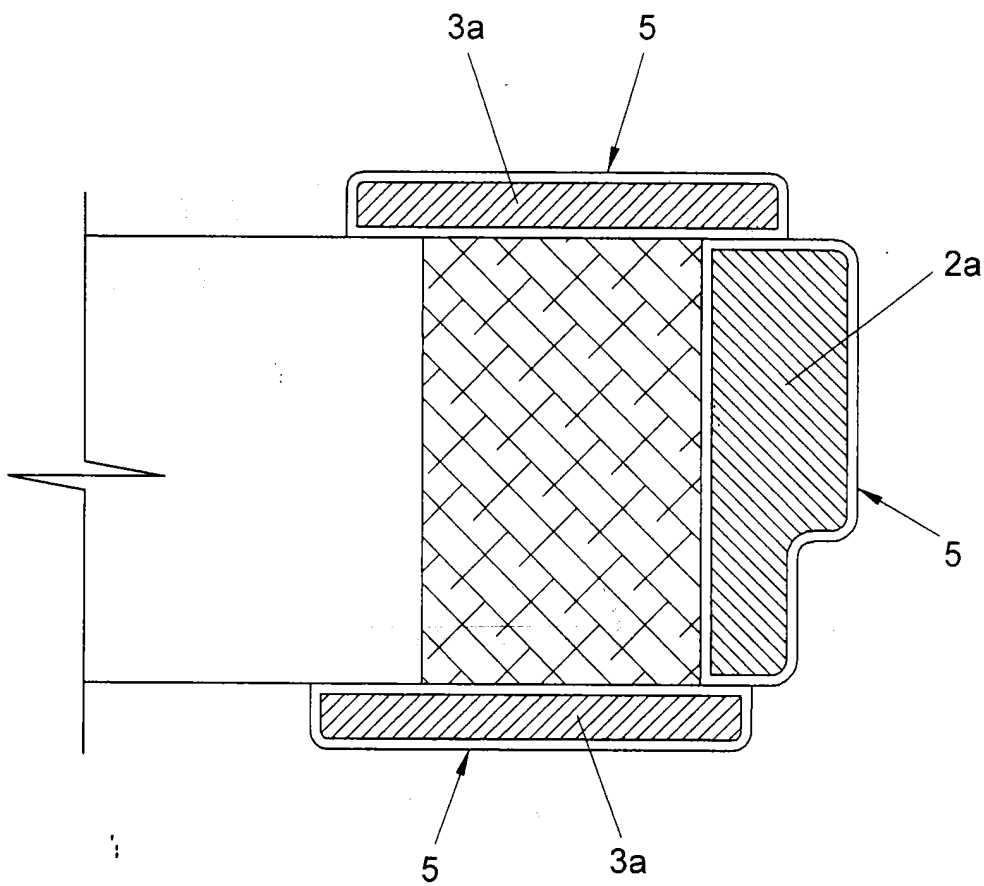


FIG. 3

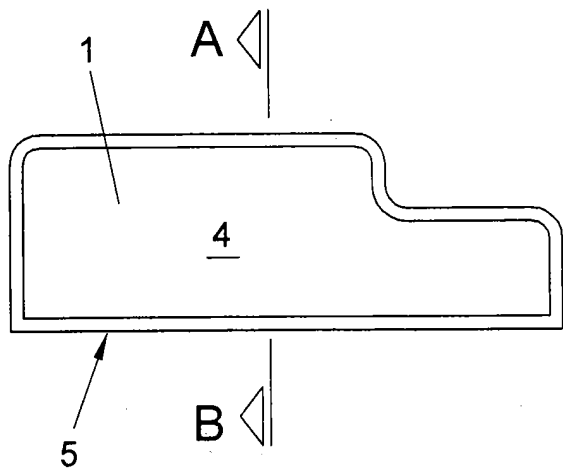


FIG. 4

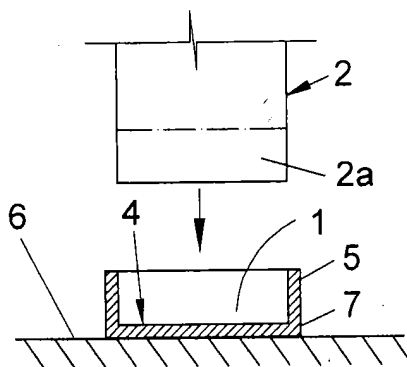


FIG. 5
SEC. A-B

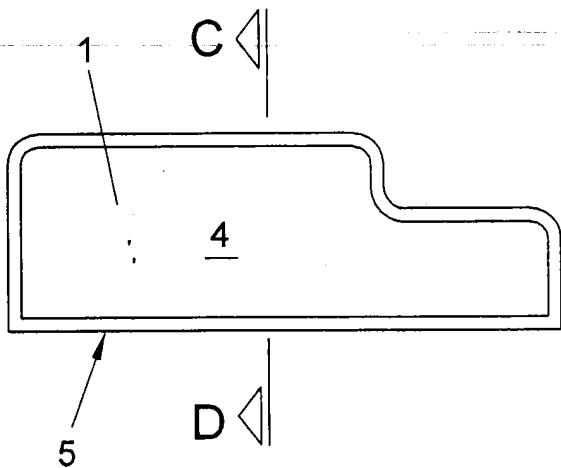


FIG. 6

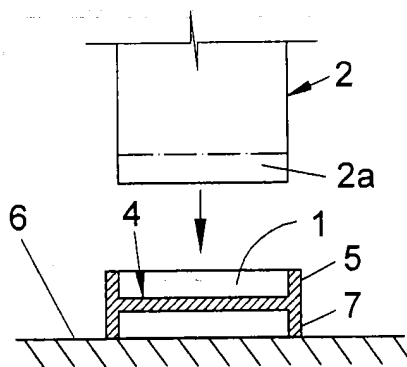


FIG. 7
SEC. C-D

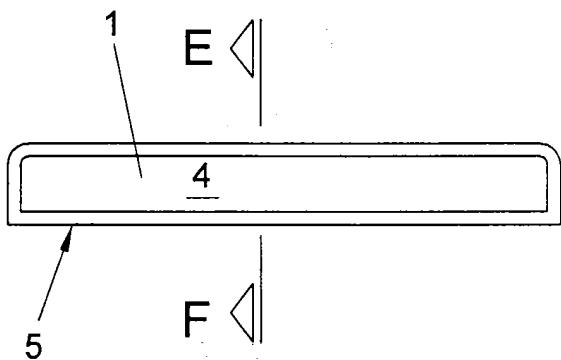


FIG. 8

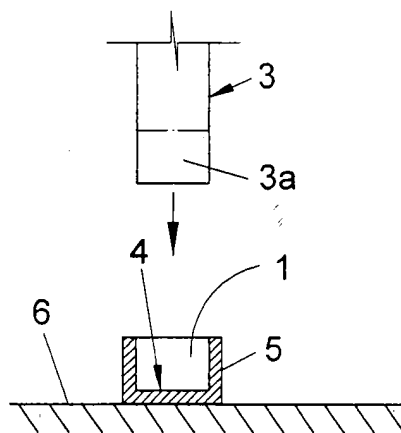


FIG. 9
SEC. E-F

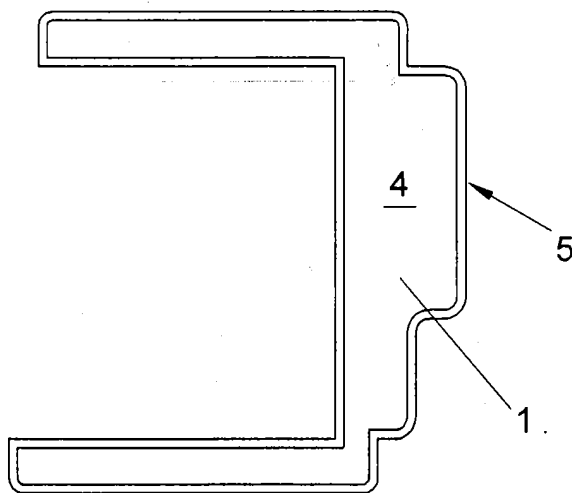


FIG. 10

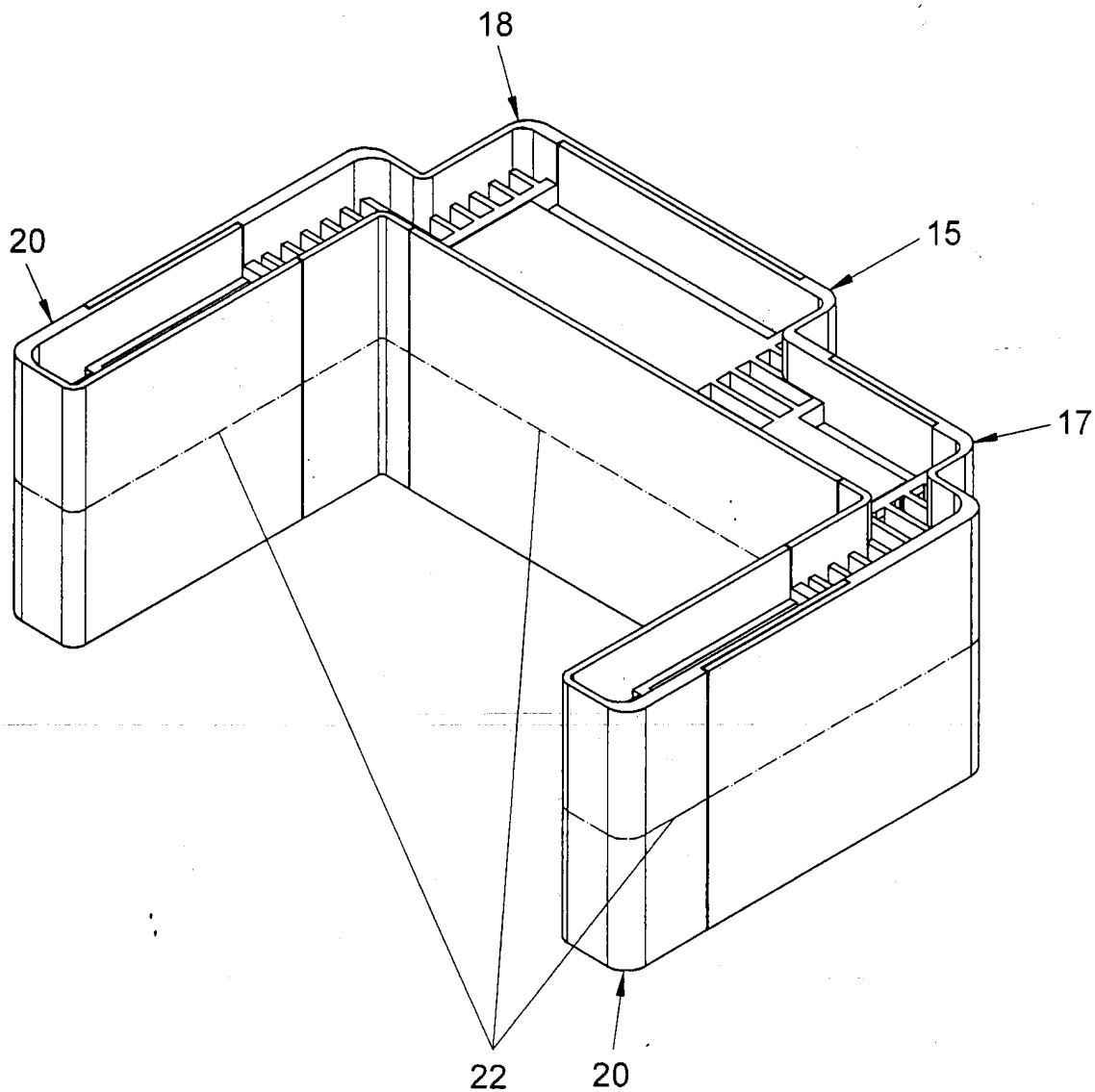


FIG.11

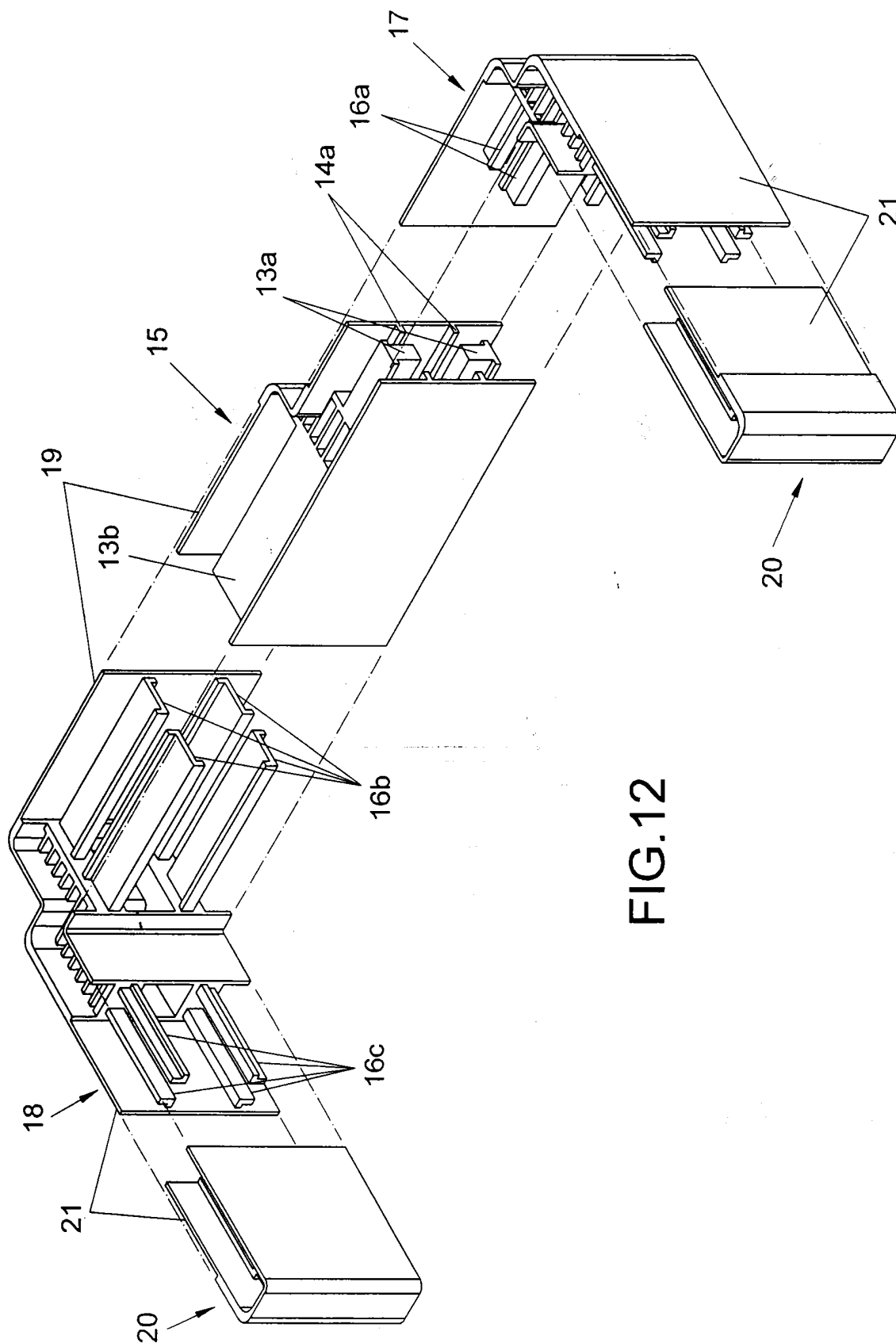


FIG.12

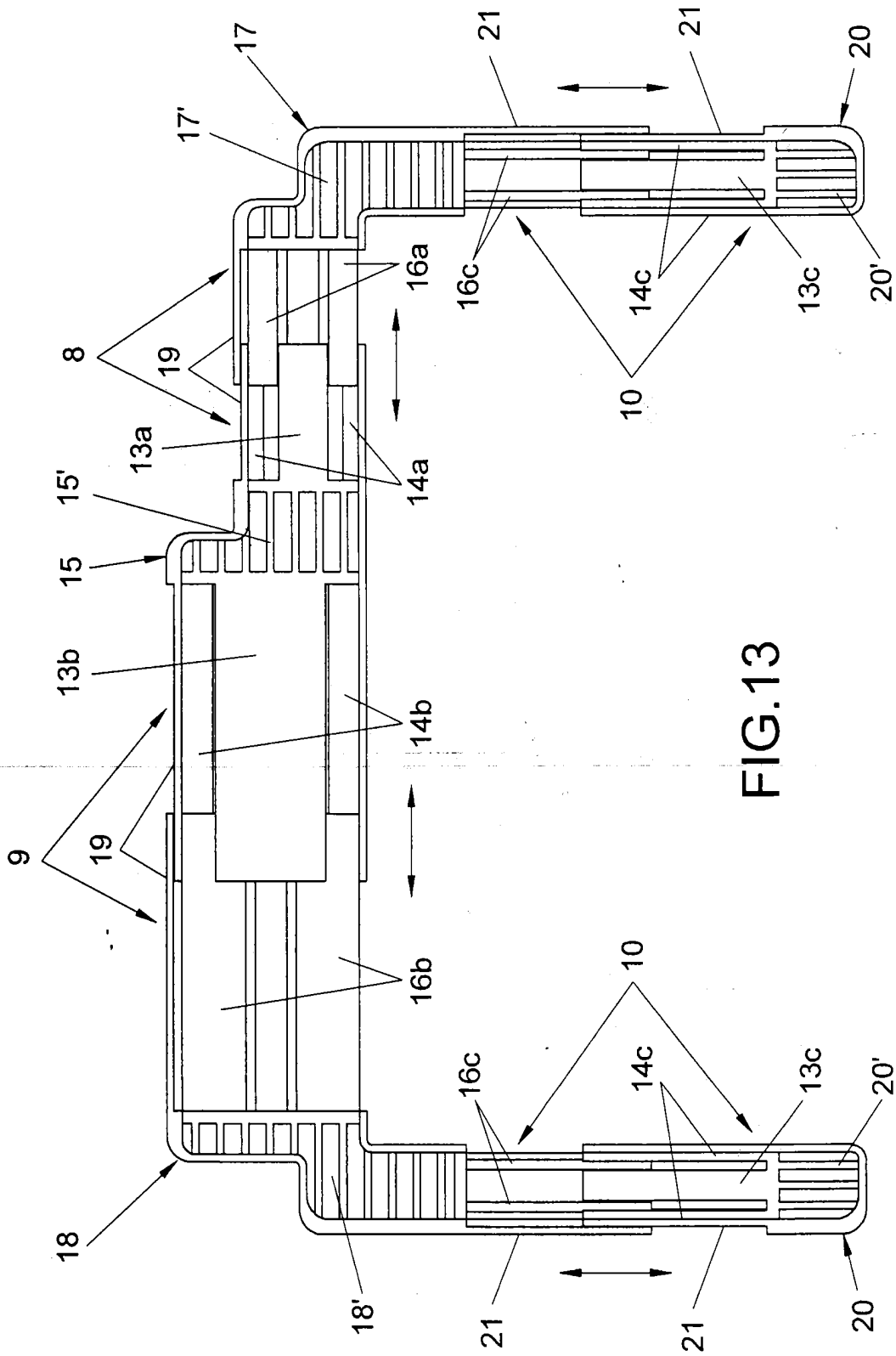


FIG.13

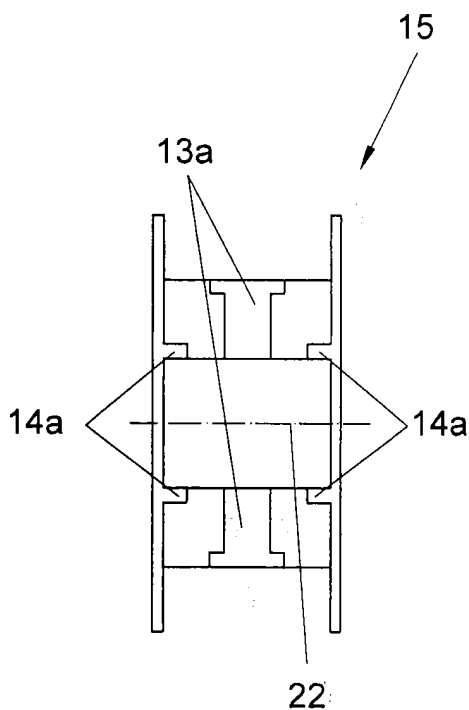


FIG. 14

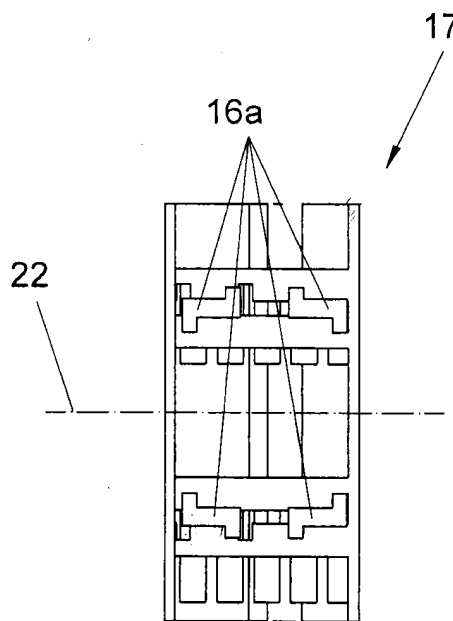


FIG. 15

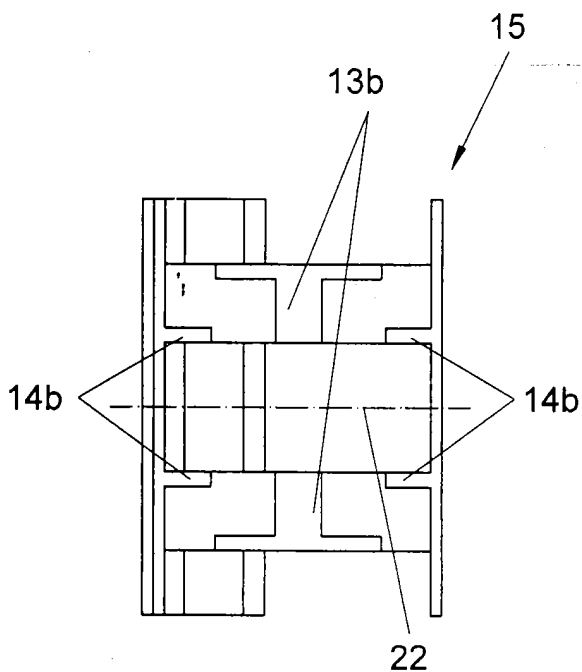


FIG. 16

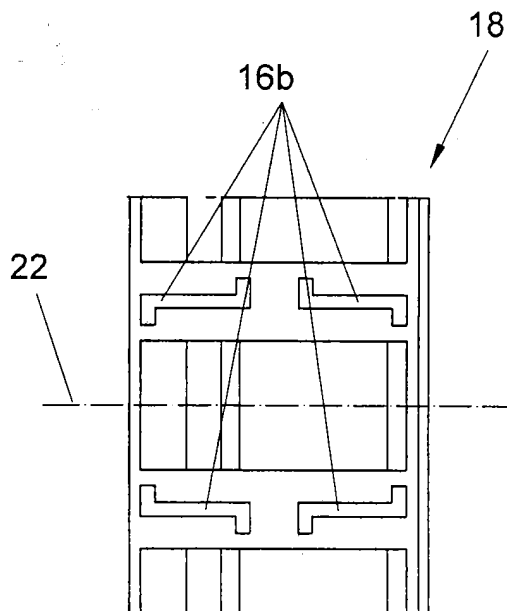


FIG. 17

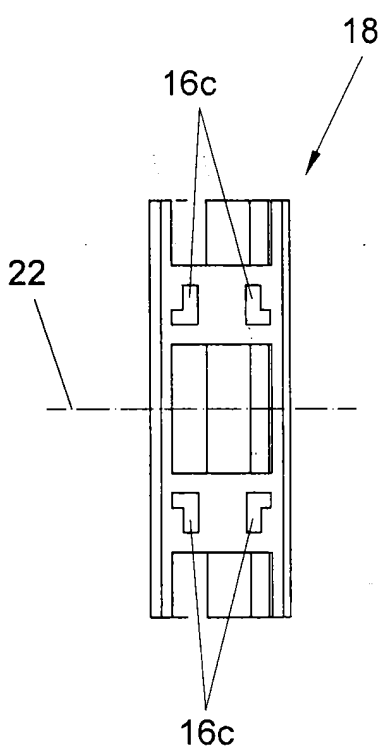


FIG. 18

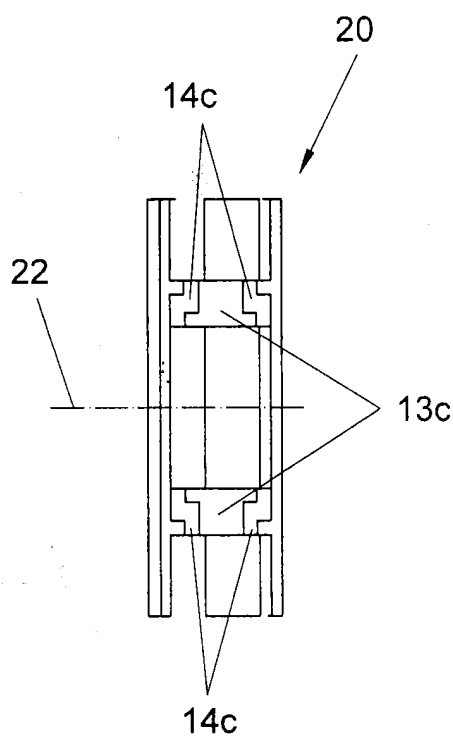


FIG. 19

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية
المكتب المغربي
لملكية الصناعية والتجارية

**RAPPORT DE RECHERCHE DEFINITIF AVEC OPINION
SUR LA BREVETABILITE**

*Établi conformément à l'article 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13*

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 37914	Date de dépôt : 10/03/2015
Déposant : HERRERO VELASCO, EUSEBIO JUAN CARLOS	
Intitulé de l'invention : DISPOSITIF DE PROTECTION DE CHASSIS ET SOLIN	
Classement de l'objet de la demande : CIB : E06B1/60	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
Partie 2 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Remarques de clarté <input type="checkbox"/> Cadre 4 : Observations à propos de revendications modifiées qui s'étendent au-delà du contenu de la demande telle qu'initialement déposée <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: L. BELCAID	Date d'établissement du rapport : 23/01/2017
Téléphone: (+212) 5 22 58 64 14	

Partie 1 : Considérations générales**Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Demande telle qu'initialement déposée
- Demande modifiée suite à la notification du rapport de recherche préliminaire :
 - Description/ Description limitée
17 Pages
 - Revendications
5
 - Planches de dessin
9 Pages
- Observations à l'appui des revendications maintenues
- Observations des tiers suite à la publication de la demande
- Réponses du déposant aux observations des tiers
- Nouveaux documents constituant des antériorités :
 - Suite à la recherche complémentaire (Couvrant les documents de l'état de la technique qui n'étaient pas disponibles à la date de la recherche préliminaire)
 - Suite à la recherche additionnelle (couvrant les éléments n'ayant pas fait l'objet de la recherche préliminaire)

Cadre 2 : Priorité

N° de la priorité : U201430329

Date de priorité : 12/03/2014

L'examen du document de priorité a révélé un défaut de validité de la priorité, ainsi la priorité n'a pas été accordée pour les revendications 1 à 5

Partie 2 : Opinion sur la brevetabilité

Cadre 5: Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté (N)	Revendications 1-5 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications 1-5 Revendications aucune	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-5 Revendications aucune	Oui Non

D1 : EP0550089

1. Nouveauté (N) :

Aucun des documents de l'état de l'art ne divulgue un dispositif de protection d'encadrement et de couvre-joint comportant toutes les caractéristiques décrites dans la revendication 1. D'où l'objet de la revendication 1 est nouveau conformément à l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

Les revendications 2-5 sont dépendantes de la revendication 1 et donc elles sont nouvelles.

2. Activité inventive (AI) :

2.1- Le document D1, qui est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1, divulgue (*les références entre parenthèses s'appliquent au document « D1 »*) :

un dispositif de protection d'encadrement et de couvre-joint comprenant :

- un support base (7,8,9) en matériau imperméable constitué d'une mortaise supérieure (26) où s'emboîte une tranche extrême inférieure d'un encadrement (4) ou d'un couvre-joint (5, 6)
- la dite mortaise supérieure (26) est délimitée par une paroi périmétrale enveloppante (11) et un fond (10);
- l'extrémité inférieure de l'encadrement (4) ou du couvre-joint (6) s'insère dans le dit support en s'appuyant sur le fond (10).

L'objet de la revendication 1 diffère de D1 en ce que les supports base comprennent des structures extensibles pour adapter les mortaises supérieures aux différentes largeurs de l'encadrement et du

couvre-joint par des guidages linéaires comprenant des accouplements male/femelle glissants.

Le problème que la présente invention se propose de résoudre peut être considéré comme fournir des supports de protection adaptables aux différentes largeurs d'un encadrement/couvre-joint.

La solution proposée dans la revendication 1 est considérée comme impliquant une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13. En effet, l'utilisation des supports de protection extensibles au moyen des guidages linéaires afin de s'adapter aux différentes largeurs d'un encadrement/couvre-joint n'est pas connue dans l'état de l'art et l'homme du métier n'a aucune incitation directe pour arriver à cette solution.

2.2- Le même raisonnement s'applique à l'objet des revendications 2-5 qui respectent les exigences de l'activité inventive conformément à l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.

Le problème que la présente invention se propose de résoudre peut être considéré comme fournir des supports de protection adaptables aux différentes largeurs d'un encadrement/couvre-joint.

La solution proposée dans la revendication **9** est considérée comme impliquant une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13. En effet, l'utilisation des supports de protection extensibles au moyen des guidages linéaires afin de s'adapter aux différentes largeurs d'un encadrement/couvre-joint n'est pas connu dans l'état de l'art et l'homme du métier n'a aucune incitation directe pour arriver à cette solution.

2.2- Le même raisonnement s'applique à l'objet des revendications **10-13** qui respectent les exigences de l'activité inventive conformément à l'article 28 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13.

2.3- L'objet de la revendication **7** n'implique pas une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13. En effet, la caractéristique « une extension inférieure intégrée au support base de l'encadrement » est utilisée pour le même objectif dans le document D2 et son introduction dans le document D1 serait considérée par l'homme du métier comme une solution de développement ordinaire.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.